



Projet de Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes et jeunes filles dans la Commune de Nikki

RAPPORT D'ACTIVITES BIMENSUEL



Février 2021

ONG BIEN ETRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (ONG BEDD)

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
LISTE DES PHOTOS.....	2
INTRODUCTION GENERALE	3
Activité n°1 : Rencontre d'échange avec les acteurs des questions liées aux violences basées sur le genre (VBG) au Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance du Bénin	4
1.1. Contexte et objectif	4
1.2. Déroulement de la séance	4
1.3. Recommandations des acteurs rencontrés à l'équipe de Coordination du Projet	5
Activité n°2 : Préparation des activités liées à l'organisation de l'atelier d'échange et de réflexion entre les divers acteurs des questions de violences basées sur le genre dans le département du Borgou.....	6
2.1. Contexte et objectifs	6
2.2. Activités réalisées à Parakou	6
2.3. Activités réalisées à Nikki	6
Activité n°3 : Atelier d'échange et de réflexion entre les divers acteurs des questions liées aux violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki.....	8
3.1. Contexte et objectif	8
3.2. Introduction de l'atelier	8
3.3. Les Communications	8
3.4. Le Débat	11
3.5. Activités en Commissions d'échange et de réflexion	12
3.5.1. Constitution des commissions d'échange et de réflexion	12
3.5.2. Echanges proprement dits en commission.....	12
3.6. Validation du rapport global de l'atelier	13
Activité n°4 : Lancement des activités de sensibilisation de proximité sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki	14
4.1. Contexte et objectif	14
4.2. Ouverture de la séance.....	14
4.3. Animation proprement dite de la séance.....	14
4.4. Clôture de la séance	15
CONCLUSION GENERALE.....	17

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Photo de famille à la fin de la séance d'échange (deux représentants de l'ONG BEDD à gauche et ceux du MASF à droite).....	5
Photo 2: Première communication donnée lors de l'atelier	9
Photo 3: Présentation de la première communication en cours	9
Photo 4: Thème de la deuxième communication	10
Photo 5: Présentation de la seconde communication en cours par le Chef CPS/Nikki	11
Photo 6: Thème de la séance de sensibilisation du 28 Janvier 2021	15
Photo 7: Tee-Shirt confectionnés à l'effigie de la campagne de sensibilisation et distribués aux femmes et jeunes filles	15
Photo 8: Lancement de la séance de sensibilisation.....	15
Photo 9: Thème de la campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et jeunes filles	15
Photo 10: Animation de la séance en cours.....	16
Photo 11: Photo de famille avec les femmes et jeunes filles.....	16

INTRODUCTION GENERALE

Le phénomène de violence contre les femmes est un scandale planétaire auquel les femmes et jeunes filles béninoises n'y échappent malheureusement pas. En 2015, une étude commanditée par le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales sur les violences faites aux femmes au plan national a révélé que sur environ 52% de la population que constituent les femmes au Bénin, 69% ont déclaré avoir subi des violences au moins une fois dans leur vie. Les souffrances subies sont les menaces de divorce (32,8%) ; les femmes battues (30,9%) ; les violences sexuelles (28,5%) ; les injures à la femme devant les étrangers (22,6%) ; l'excision (15,0%) ; la mutilation génitale (8,5%) et le viol de filles de 2-14 ans (1,4%). De nos jours, le phénomène de violences faites aux femmes et aux filles perdure du fait non seulement de la méconnaissance des textes et lois en la matière, mais aussi et surtout à cause du silence des victimes, du manque de dénonciation et la tendance au règlement à l'amiable préférée par la plupart des familles. La commune de Nikki au Nord-Bénin est l'une des communes les plus touchées par les violences faites aux femmes et aux filles (Care-Bénin, 2015). Cette forte prévalence du phénomène pourrait être liée aux déterminants d'ordre économique, socioculturel, religieux et éducationnel.

Ainsi, en vue de contribuer à l'éradication de ce phénomène et favoriser la promotion et l'autonomisation des femmes et filles dans la commune de Nikki, le projet intitulé « Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki » a été initié, subventionné par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et lancé le 15 Décembre 2020.

Conformément au calendrier d'exécution dudit projet, le présent rapport résume les premières activités exécutées dans la cadre dudit projet durant les mois de Décembre 2020 et Janvier 2021. Ces activités sont entre autres :

- La rencontre d'échange avec les acteurs du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance du Bénin (MASM) à Cotonou
- Rencontre d'échange avec les autorités et acteurs départementaux des questions liées aux violences faites aux femmes et jeunes (Département du Borgou)
- Atelier d'échange et de réflexion des divers acteurs des questions liées aux violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki
- Séance de lancement des campagnes de sensibilisation de proximité sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki

Activité n°1 : Rencontre d'échange avec les acteurs des questions liées aux violences basées sur le genre (VBG) au Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance du Bénin

1.1. Contexte et objectif

Suite à un courrier officiel introduit au secrétariat particulier de la Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance le 16 Décembre 2020 et portant mention « Demande d'audience », une équipe de l'ONG BEDD a été reçue en audience dans la salle de conférence du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) le Mercredi 23 Décembre 2020.

Sont présentes à la séance, les personnes suivantes :

Du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) : **Mr Etienne ZANNOU**, Conseiller Technique de la Ministre en Affaires Sociales et Promotion du Genre (CT-ASPG), **Mme Géraldine MENSAH** de la Direction Technique de la Promotion des Affaires Sociales, de la Femme et du Genre (DPASFG).

De l'autre côté de l'ONG Bien Être et Développement Durable (ONG BEDD), étaient présents deux représentants dont : **Mme ZOUNGBAN Gladice**, Présidente de l'ONG BEDD et **Mr ZINSOU Fréjus Tanguy**, Directeur Exécutif de l'ONG BEDD.

1.2. Déroulement de la séance

La séance a commencé par les présentations qui sont suivies des mots de bienvenus du Conseiller Technique (CT) de la Ministre. Il a au prime abord, félicité toute l'équipe de l'ONG BEDD pour leur sélection à l'issue de l'appel à projet de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans le cadre du Financement du Fond de Solidarité « LA FRANCOPHONIE AVEC ELLES ». Il a également remercié l'équipe pour avoir entamé la démarche administrative auprès du Ministère pour un bon déroulement des activités du projet. D'après les propos du CT, le présent projet vient à point nommé accompagner les multiples actions déjà entamées par le gouvernement béninois dans le sens de la promotion de la femme et du genre au Bénin en général et dans la commune de Nikki de façon spécifique. Après ces mots, la parole fut accordée à l'équipe de l'ONG BEDD afin d'introduire le principal objet de la rencontre. Ainsi, la Présidente de l'ONG BEDD prit la parole et présenta l'organisation à travers sa création et les principales activités réalisées. Le Directeur Exécutif à son tour prit la parole pour expliquer l'objet de la demande d'audience, qui se résume principalement à une brève présentation du projet lauréat du programme de la Francophonie et enfin formuler les doléances de soutien technique de la part du Ministère pour une bonne réussite des activités dudit projet.

A la suite des interlocutions des représentants de l'ONG BEDD, le CT reprit la parole et apporta des éclaircissements ainsi que des éléments de réponses aux doléances formulées. Ainsi, il clarifia que le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance dispose déjà d'un dispositif de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes sur toute l'étendue du territoire national, et qu'il serait avantageux à l'ONG BEDD de connaître. Il s'agit principalement d'une part de (1) l'existence du Centre de Promotion Sociale (CPS) dans la commune de Nikki à travers lequel le Ministère œuvre, en commun accord avec les autorités locales et responsables d'institutions étatiques (maire, conseillers communaux, chefs d'arrondissement, chefs quartier, officiers de polices, chefs centre de santé, etc.) pour l'épanouissement des femmes. Le CPS est subdivisé en plusieurs services, dont le Service d'Ecoute et d'Aide Juridique qui a pour attributions se résument aux sensibilisations générales des populations et l'accompagnement des victimes de violences de tout genre. A travers cette dernière attribution, le Service reçoit et enregistre les cas de violences, écoute les victimes, apporte les premiers soins de santé et/ou fait appel à la police en cas de nécessité, et se réfère aux ONGs pour appuis et accompagnement effectif des victimes). D'autre

part, la commune de Nikki dispose d'un Cadre de Concertation, qui est ouvert aux ONGs, et qui se réunit une fois tous les trois mois pour analyser les situations relatives aux violences faites aux femmes dans la commune pendant la période. Ce cadre est composé des élus locaux (Maire, Conseillers communaux, Chefs d'arrondissements, Chefs villages/quartiers de ville, la police et les ONGs, etc.). Ces deux dispositifs, dit le CT, pourront servir de cadre technique à l'ONG BEDD pour une bonne exécution des activités dudit projet.

1.3. Recommandations des acteurs rencontrés à l'équipe de Coordination du Projet

Sur la question de la mise en place des Cellules de Veille par arrondissements de la commune de Nikki prévue dans le projet, le CT proposa à l'équipe représentante de réaliser une analyse diagnostique de l'état et du fonctionnement des Comités de Veille déjà mis en place par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance. Cela permettra à la Coordination du projet de mieux cerner les difficultés relatives au bon fonctionnement de ces Comités, de remédier à ces difficultés afin de favoriser leur fonctionnement effectif, au lieu d'en créer de nouveaux Comités propres au projet. Cette proposition sera soumise au Conseil d'Administration de l'ONG BEDD pour la prise d'une décision finale quant à cet aspect du projet. Le CT a également suggéré à l'équipe de Coordination du projet de se rapprocher de la Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance du Borgou à travers son Responsable, **Mr Bakourégui SUANON** (suanonkorabakouregui@yahoo.fr), la Préfecture du département du Borgou (toutes les deux situées dans la commune de Parakou, Nord du Bénin) pour le même exercice afin de les informer et susciter leur accompagnement technique pour une bonne réussite des activités du projet.

Avant la clôture de la séance, Mme Géraldine MENSAH de la DPASFG prit à son tour la parole et corrobore toutes les explications et orientations du CT et invite sincèrement l'équipe du projet à prendre en considération les orientations du CT pour un meilleur résultat du projet. Elle affirma que toute l'équipe de la Direction Technique des Affaires Sociales est et demeurera toujours disponible pour assister l'équipe du projet chaque fois que le besoin se fera sentir. La séance d'échange a pris fin par des remerciements et la prise de photos de famille avec tous les participants (photo ci-dessous).



Photo 1: Photo de famille à la fin de la séance d'échange (deux représentants de l'ONG BEDD à gauche et ceux du MASF à droite)

Activité n°2 : Préparation des activités liées à l'organisation de l'atelier d'échange et de réflexion entre les divers acteurs des questions de violences basées sur le genre dans le département du Borgou

2.1. Contexte et objectifs

Dans le cadre des activités préparatoires de la journée d'échange et de réflexion entre les divers acteurs des questions relatives aux violences faites aux femmes et jeunes filles dans le département du Borgou, et dans la commune de Nikki en particulier, une mission composée de deux membres de l'ONG BEDD dont le Vice-Président et le Directeur Exécutif a été organisée et menée dans les communes de Parakou et de Nikki du 13 au 17 Janvier 2021. En effet, conformément au calendrier d'exécution du projet intitulé « **Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki** », la présente mission fut réalisée. Elle avait pour principal but d'introduire aux autorités locales le contenu dudit projet et d'entamer les activités préparatoires de la journée d'échange et de réflexion prévue pour le jeudi 28 Janvier 2021 à Nikki.

Cette mission s'est déroulée en deux principales étapes que sont : l'étape de Parakou qui a duré une journée et celle conduite à Nikki pendant trois jours.

2.2. Activités réalisées à Parakou

L'étape de Parakou s'est caractérisée principalement par les rencontres et échanges avec les autorités départementales telles que le Directeur Départemental de la Police Républicaine du Borgou (DDPR/Borgou), le Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Microfinance (DDASM/Borgou), la Secrétaire Particulière du Préfet de Département du Borgou et le Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Parakou. Les échanges ont concerné dans un premier temps une brève présentation de l'ONG Bien Être et Développement Durable (ONG BEDD) et du projet OIF 2020. Dans un second temps, il a été ensuite question d'introduire auprès de ces autorités la première activité dudit projet qui consiste à l'organisation d'une journée d'échange et de réflexion entre les divers acteurs de la protection des femmes et filles dans la zone. A l'issue de cette phase de Parakou, la mission s'est rendue ensuite à Nikki pour la seconde étape.

2.3. Activités réalisées à Nikki

L'étape de Nikki quant à elle s'est déroulée en trois jours. Pendant le premier (le vendredi 15 Janvier 2020), une séance de travail d'une durée de deux heures a été effectuée avec les divers acteurs de la protection des femmes et filles dans la commune de Nikki. Ces acteurs réunis dans un Cadre de Concertation, sont composés : du Maire de la commune (représenté lors de la séance par le Secrétaire Général de la Mairie de Nikki), de la Chef Service des Affaires Sociales et Contentieux de la Mairie de Nikki, du Chef Service Planification et Développement Rural, de la Représentante de Chef du Centre de Promotion Sociale de Nikki, du Coordonnateur CPC Nikki et Président du Collectif des OSC de Nikki, du Point Focal des Directeurs de Collèges d'Enseignement Général de Nikki, etc. (voir liste de présence en annexe 2). Cette séance qui s'est tenue dans la salle de CODIR de la Mairie de Nikki a été introduite par le SG de la Mairie de Nikki et qui lança, comme il est de coutume, le tour de présentation des participants de la séance. Ensuite, l'équipe de la mission a, dans un premier temps, remercié et salué tous les membres du Cadre présents à la séance de leur présence, preuve de leur réel engagement à l'éradication de ce fléau communautaire. L'ONG BEDD ainsi que ses projets antérieurs et en cours ont été brièvement décrits aux participants par le Vice-Président. La parole fut ensuite donnée au Directeur Exécutif de l'ONG BEDD qui a présenté à l'assistance le contenu du projet OIF 2020. Il s'en suivit une série de questions de la part des membres du Cadre de Concertation présents à la rencontre. Des éléments de réponses ont été alors apportés afin d'éclairer les inquiétudes de chacun des membres. La séance est terminée par

une liste de recommandations émises par les membres du Cadre présents en vue de leur prise en compte pour une meilleure réussite du projet. Il s'agit en résumé des questions relatives à l'implication de la Cour Impériale de Nikki dans le déroulement du projet, à l'apport de soutien et appui au Cadre de Concertation pour un bon déroulement et la pérennisation de leurs activités, etc. De façon générale, le projet a été bien accueilli par les acteurs présents qui ont affirmé leurs pleins engagements et disponibilités à accompagner l'équipe du projet pour un résultat plus probant et effectif.

Après cette rencontre avec ces acteurs à la Mairie de Nikki, la mission s'est ensuite rendue au Commissariat de la Police Républicaine de Nikki où elle a tenu également une petite séance d'échange avec le Commissaire. Ce dernier, ayant partagé les inquiétudes de l'ONG BEDD en initiant le projet OIF 2020, a affirmé la disponibilité totale la Police Républicaine et en particulier de son Commissariat à accompagner l'ONG dans l'exécution des diverses activités prévues. Confia-t-il aussi à la mission qu'il existe au sein du Commissariat un point focal des questions relatives aux violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune qu'il serait avantageux d'associer lors de la phase exécutive du projet. Pendant cette même journée du 15 Janvier 2020, la mission fut témoin de deux cas de violences fraîchement identifiés : il s'agit d'un cas de viol sur une mineure de 8 ans et d'un cas d'abandon familial. Ce fut pour la mission, une occasion de se rendre compte davantage du niveau d'émergence du fléau ainsi que sa prévalence dans la commune.

Dans la soirée de la journée du Samedi 16 Janvier 2021, s'est tenu enfin une rencontre d'échange avec le Chef du Centre de Promotion Sociale de Nikki (C/CPS Nikki). Au C/CPS, l'ONG ainsi que ses diverses activités ont été présentées, de même que le contenu du projet OIF 2020. Le C/CPS affirma à la mission qu'il n'existe pas encore dans la commune de Nikki des cellules de veille spécifique à la gestion des questions liées aux violences basées sur le genre (VBG). Ce serait donc un grand atout si le projet OIF 2020 pourrait les assister à la constitution, la mise en place et au fonctionnement des cellules de veille dans chaque arrondissement de la commune. La mission a ensuite expliqué à son hôte les attentes de l'ONG vis-à-vis du CPS pour une bonne exécution des activités du projet. Plusieurs facteurs limitant le bon fonctionnement des activités du CPS ont été soulignés par le Responsable dont principalement : (i) l'inexistence d'un Centre d'accueil des victimes (femmes et jeunes filles victimes des violences basées sur le genre) où elles peuvent séjourner le temps que prendra le règlement de leur situation et (ii) les limites matérielles dont souffre le CPS et qui freinent ses actions sur le terrain. Il a ainsi donc fait appel à l'appui de l'ONG BEDD pour le renforcement de leurs capacités matérielles pour une bonne exécution de leurs fonctions.

Pour clôturer les activités de la mission, des entretiens ont été menés avec plus personnes de la communauté, en particulier avec le Secrétaire Administratif de l'Arrondissement de Nikki Centre, en vue de collecter des informations et données sur certains aspects de la logistique en prélude à l'organisation de la journée d'échange et de réflexion à venir. Ces informations concernent principalement : la salle de conférence qui abritera les activités de la journée (lieu et nombre de places disponibles), la sonorisation de la salle ainsi que sa décoration, les chambres d'hôtels pour les invités à la journée qui proviendront de Cotonou et Parakou, liste totale des membres du Cadre de Concertation (effectif total), le mode de restauration des invités et participants, etc.

Activité n°3 : Atelier d'échange et de réflexion entre les divers acteurs des questions liées aux violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki

3.1. Contexte et objectif

Dans le cadre des activités du projet intitulé « Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans la commune de Nikki » subventionné par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à travers le programme « **La Francophonie avec Elles** », un atelier d'échange de réflexion entre acteurs des questions de violences basées sur le genre à Nikki s'est tenu le jeudi 28 Janvier 2021 dans la salle de conférence de l'hôtel « Chez John » à Nikki. Cette dernière a marqué le début des activités de sensibilisation de proximité et à travers les ondes de la radio locale.

Démarré à 10h précise, l'atelier d'échange et de réflexion a connu la présence de 40 participants parmi lesquels on peut distinguer :

- Le Maire de la commune de Nikki et son équipe (Secrétaire Général de la Mairie, Adjoints et Conseillers municipaux) ;
- Le Représentant du Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Microfinance du Borgou ;
- Du Commissaire de la commune de Nikki ;
- Du Chef du Centre de Promotion Sociale de Nikki ;
- Des notables et sages de la cour impériale de Nikki ;
- Les Représentants des ONG intervenant dans la lutte contre les violences basées sur le genre dans la commune de Nikki ;
- La Représentante des jeunes mères de la commune de Nikki ;
- Le Représentant du Médecin chef de l'hôpital de zone de Parakou ;
- L'équipe de l'ONG BEDD constituée du Représentant de la Présidente de l'ONG, du Directeur Exécutif, de la Trésorière Générale, du Point Focal de l'ONG dans le Borgou et de 2 autres membres ;

Le Préfet du Département du Borgou et le représentant de l'OIF étaient attendus mais n'ont pas pu répondre présents à la séance faute d'occupation.

3.2. Introduction de l'atelier

Le Jeudi 28 Janvier 2021, s'est tenu dans la salle de Conférence de l'hôtel « Chez John », l'atelier d'échange et de réflexion entre les divers acteurs des questions liées aux violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki. Après la mise en place de la logistique nécessaire, l'arrivée et l'installation des participants ont commencé à partir de 09h. L'arrivée des autorités invitées a eu lieu à 10h et s'en est suivie directement des cérémonies d'ouverture de l'atelier.

Ainsi, après les mots de bienvenu, le Maire de la commune de Nikki procéda à un discours introductif qui a situé le contexte de l'atelier sur l'état des lieux des violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki. Le Maire a dans son discours reconnu la persistance des violences de tout genre dans sa commune malgré les dispositions prises et les efforts qui continuent d'être consentis par les autorités locales. Aussi faut-il remarquer dans son discours que Nikki, dans le département du Borgou, vient en tête des communes avec un taux élevé de violences basées sur le genre enregistré annuellement. Le maire par la suite, a salué la bonne foi et le noble engagement de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui à travers la présente initiative de l'ONG BEDD accorde son soutien et sa contribution aux actions en cours en vue de l'éradication de ce mal qui mine le développement de sa chère commune.

3.3. Les Communications

Après les mots de bienvenu et le discours du Maire de la commune de Nikki, deux communications avait été présentées :

Communication n°1 : La Première communication a porté sur le thème « **Violence basées sur le genre et cadre juridique en République du Bénin** » (photo 1). Elle a été réalisée dans un premier temps par le Directeur Exécutif de l'ONG BEDD qui a présenté l'historique de l'ONG BEDD, ses différents domaines d'intervention, les différentes réalisations ainsi que ses principaux partenaires.

A la suite de la partie présentée par le Directeur Exécutif, un membre de l'ONG BEDD présenta le contexte général des violences basées sur le genre (photo 2). Il avait été question de rappeler aux participants des différents types de violence faite aux femmes à savoir : les violences physiques, les violences psychologiques, les violences sexuelles, les violences patrimoniales ainsi que les pratiques traditionnelles néfastes qui constituent une forme de violence sur le genre. Les différentes causes de ses violences, les conséquences sur la vie des enfants, des femmes, de la famille et de la société en général avait été présentées. A la fin de la présentation, la communicatrice a effectué un rappel des lois en vigueur au Bénin en particulier la loi n°2011-26 du 09 Janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes en République du Bénin dont plusieurs articles ont été parcouru.



ATELIER D'ÉCHANGE ET DE REFLEXION ENTRE LES ACTEURS DES QUESTIONS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA COMMUNE DE NIKKI, NORD DU BENIN

**COMMUNICATION N°1:
VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG), LOIS ET TEXTES EN VIGUEUR EN REPUBLIQUE DU BENIN**

12/02/2021



#LaFrancophonieAvecElles

Communicateurs:
ZINSOU Fréjus Tanguy, Directeur Exécutif ONG BEDD
Tél: +229 66 96 34 29; frejusablo@gmail.com
Mlle KOSSOUHO Estelle, Membre ONG BEDD
Tél: +229 96 03 74 73

Photo 2: Première communication donnée lors de l'atelier



Photo 3: Présentation de la première communication en cours

Communication n°2 : La seconde communication a été présentée par le Chef du Centre de Promotion Sociale (CPS) de Nikki et a porté sur le thème « **Diagnostic des dispositifs de prise de décision et de gestion des violences basées sur le genre dans la commune de Nikki** » (photos 3 et 4). Cette communication a consisté en un premier temps à présenter les différentes formes de violences (VBG) enregistrées dans la commune de Nikki. Il s'agit des violences sexuelles, des mutilations génitales, des grossesses des mineurs, des mariages précoces, des violences physiques et patrimoniales, etc. Ensuite, les statistiques de l'état de la situation dans la commune de Nikki de 2019 à 2020 ont été présentées. En effet, au cours des deux dernières années, plusieurs cas de grossesses de filles de 12 à 14, de mariages précoces des enfants de 10 à 14 ans, de violences sexuelles sur les enfants de 0 à 4 ans, des mutilations génétiques sur des petites filles de 0 à 9 ans ont été enregistré dans la commune de Nikki.

Les dispositifs de veille et de prise en charge des victimes de violences ont été ensuite présenté ainsi que les structures responsables et les ONG intervenant dans le même sens. Comme difficultés rencontrées dans la gestion des VBG, le chef CPS a énuméré :

- Les pesanteurs socioculturelles ;
- Les pressions sociale et politique (sur les commissaires et Chef CPS)
- Les difficultés matérielles au sein de chaque structure ;
- L'inexistence d'un centre spécial d'accueil et de transit des victimes de violences dans la commune de Nikki.
- Le retrait des plaintes sous contrainte de menaces de tous genres ;
- La non coopération des parents des victimes.



Photo 4: Thème de la deuxième communication



Photo 5: Présentation de la seconde communication en cours par le Chef CPS/Nikki

3.4. Le Débat

Après la présentation des deux communications, s'en est suivi un débat ouvert à tous les participants. Au cours de ce débat, des apports et contributions ont été faits par ces derniers, des questions et suggestions ont été formulées puis les difficultés rencontrées le plus souvent par chaque acteur avaient été également soulignées par les participants présents à l'atelier. Ainsi, les principales questions soulevées et ayant fait l'objet des discussions pendant de cette section de l'atelier sont les suivantes :

- Que faire pour rendre justice aux femmes victimes des violences patrimoniales ?
- Pratique des rites de veuvage, que faut-il faire ?
- Excision, que faire pour faire réduire voire freiner ?
- Comment faire pour envoyer tous les enfants à l'école vu le droit à la scolarisation ? avec un accent particulier sur les peules
- La question de mutilation génitales : les contours des actions des ONG par la population, que faire ?

A l'issue des discussions sur les questions précédemment évoquées par les participants, des recommandations et suggestions ont été formulées pour une éradication effective de ce fléau dans la commune de Nikki. Il s'agit principalement de :

- Promouvoir la synergie d'actions entre les ONG intervenant sur les questions relatives aux violences basées sur le genre dans la commune de Nikki ;
- Impliquer davantage les communautés à la base dans la mise en œuvre des projets de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Responsabiliser chaque acteur qui par gré ou par ignorance pratique la violence ou laisse pratiquer un acte de violence ;
- Mettre en lumière le statut du complice dans les cas de violence liée au mariage précoce ;

- Création d'un centre de prise en charge des enfants en âge d'être scolarisé et loin des centres, des écoles ;
- Création d'un centre spécial d'accueil des victimes de violences de tout genre le temps que le CPS mène ses investigations et transfère les cas à la structure suivante compétente ;
- Lutter contre la dépravation des mœurs pour des raisons des violences ;
- Développer davantage des programmes d'accompagnement en vue de l'autonomisation des femmes dans la commune de Nikki.

3.5. Activités en Commissions d'échange et de réflexion

3.5.1. Constitution des commissions d'échange et de réflexion

Après le débat, une pause déjeunée a été observée. Du retour de la pause, les participants se sont constitués en trois commissions pour débattre sur les thèmes suivants :

- Commission 1 : Les mutilations génitales
- Commission 2 : Le mariage forcé
- Commission 3 : La privation matérielle.

A l'issu des échanges et réflexion sur les thèmes ci-dessus, chaque commission a présenté un rapport des fruits de leur échange à tous les participants.

3.5.2. Echanges proprement dits en commission

3.5.2.1. La Privation matérielle

La privation matérielle a été définie par les membres de la commission comme le fait d'interdire, d'empêcher une femme de rentrer en possession de ses droits et de tout ce dont-elle a besoin en occurrence les besoins immobiliers, mobiliers, financiers, etc. Différents types de privation ont été cités à savoir : privation alimentaire, matérielle, financière, sexuelle, de droit (à la liberté, à l'association, de mouvement, à l'alphabétisation, etc.). Selon le rapport de cette commission, les cas de privations matérielles sont aussi fréquents dans la commune de Nikki en raison de l'absence de la dépendance financière totale des femmes à leurs maris. Des approches de solution ont été émises par les acteurs-membres de cette commission dont :

- ✚ Vulgariser davantage auprès des populations les textes en vigueur en République du Bénin en matière de violences faites aux femmes et jeunes filles ;
- ✚ Mettre en place des dispositifs afin d'encourager les victimes à dénoncer les coupables ;
- ✚ Impliquer davantage les responsables religieux afin de passer en revue ce que disent les lois religieuses et les lois juridiques ;
- ✚ Engager des dialogues intercommunautaires avec les religieux et les gardiens de la tradition ;
- ✚ Renforcer le dialogue pour les cas de privation sexuelle ;
- ✚ Intensifier les sensibilisations de proximité et à travers les ondes de la radio locale.

3.5.2.2. Le Mariage forcé

Selon les membres de cette commission, le mariage forcé peut se définir comme l'union entre un homme et une femme sans le consentement de l'un et/ou de l'autre. Le mariage précoce étant l'union ou l'un des conjoints est mineure, il est donc différent du mariage forcé. La commission a souligné le fait que tout mariage précoce est forcé mais tout mariage forcé n'est pas précoce. Différentes sources ont été listées par la commission. Il s'agit de : la pauvreté, des pesanteurs socio-culturelles, du faible niveau d'instruction, la discrimination. Pour pallier à ce mal, la commission a proposé les actions suivantes :

- une intensification des sensibilisations, du plaidoyer à l'endroit des autorités religieuses et politico-religieuses ;
- un renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la lutte contre les VBG ;

- une intensification des programmes de création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des femmes des localités défavorisées ;
- la mise en place d'un dispositif local pour une application rigoureuse des textes en vigueur.

3.5.2.3. Les Mutilations génitales

Les mutilations génitales sont constituées de tous actes violents portés à l'encontre de l'appareil génital de la femme et de la jeune fille. Malgré les diverses actions déployées par les autorités et appuyées par les organisations de la société civile, les cas de mutilations génitales sont toujours et encore enregistrés dans la commune de Nikki. Ces actes privent la victime de son droit au plaisir sexuel. Et les praticiennes de ces actes, d'après des enquêtes, ont révélé qu'elles continuent la pratique des mutilations génitales pour deux principales raisons : (i) le respect de la tradition ancestrale et (ii) manque d'une autre source de revenu. Ainsi, les actions proposées par la commission en vue de l'éradication de ce mal sont les suivantes :

- Organiser des dialogues communautaires et réflexifs en occurrence au sein des communautés Peulh et Gando où ces pratiques sont toujours perpétuées ;
- Impliquer les personnes influentes à savoir les chefs religieux, les chefs de villages, les rois dans les causeries communautaires ;
- Vulgariser les textes et lois relatifs aux mutilations génitales féminines ;
- Orienter les victimes vers les structures d'accompagnement (ONG, CPS, unité de police) ;
- Mettre en place des dispositifs adéquats afin de réprimer les auteurs, les co-auteurs et les complices ;
- Développer les mécanismes d'alertes et de dénonciations ;
- Mettre en place une association des femmes laveuses des nouveaux nés.

3.6. Validation du rapport global de l'atelier

La dernière étape de l'atelier fut celle de la présentation du rapport général de l'atelier aux participants par le point focal de l'ONG BEDD dans le Département du Borgou. Ledit rapport a été ensuite amendé et validé par tous les participants présents à l'atelier. Il s'est ensuite les mots de fin et de remerciements du représentant de la Présidente de l'ONG BEDD. A l'issue des mots de remerciements du représentant de la Présidente de l'ONG BEDD, le Représentant du Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Microfinance du Borgou pris aussi la parole pour conclure les assises à travers cette pensée d'un célèbre auteur Togolais qui met en exergue la nécessité d'agir face à des fléaux anti-développement communautaires comme ceux des violences basées sur le genre : « *Que peut-on faire lorsque la majorité d'un peuple continue par croire aux pratiques culturelles, ne rien faire serait catastrophique* ». Tous les participants ont été renvoyés à leurs lieux de provenance après avoir rempli les formalités de départ auprès de la Trésorière Générale de l'ONG BEDD.

Activité n°4 : Lancement des activités de sensibilisation de proximité sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki

4.1. Contexte et objectif

Conformément aux activités prévues par le projet, il a été organisé, dans la soirée du Jeudi 28 Janvier 2021 à la maison des jeunes de Nikki, une séance de sensibilisation et de mobilisation des populations sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et jeunes filles dans la commune de Nikki. Cette séance ayant pour thème : « Violences faites aux femmes et jeunes filles et Réalisation des ODD » (photo 6) marque le début et le démarrage d'une longue série d'activités de sensibilisation (sensibilisations de proximité et à travers les ondes de la radio communautaire locale) des communautés en vue de contribuer de façon significative à l'éradication de ce fléau. Des populations de plusieurs couches de la communauté étaient présentes à savoir les femmes, les jeunes filles, les chefs villages, les chefs quartiers, les hommes (pères de famille), jeunes hommes, etc. La séance a été dirigée par **Mme ISSA Aïssatou**, une Assistante Sociale travaillant au Centre de Promotion Sociale de Nikki (CPS/Nikki) et Expert en animation de séances de sensibilisation.

4.2. Ouverture de la séance

La séance de sensibilisation a commencé par l'arrivée et l'installation des participants dans l'enceinte de la maison des jeunes, la distribution des tee-shirt à l'effigie de la campagne aux participants, et surtout les femmes et jeunes filles (photo 7). Ensuite, les mots de bienvenu et d'ouverture de la séance ont été donné par le représentant de la Présidente de l'ONG BEDD, qui après avoir salué la forte présence des femmes à la séance, a une fois encore rappelé la pertinence de la question des violences basées sur le genre dans la commune de Nikki et la nécessité d'actions en vue de l'épanouissement des femmes, un facteur important de l'atteinte effective des Objectifs de Développement Durable (ODD). En effet, les femmes constituent les moteurs de tout développement tant sur le plan social qu'économique des communautés et leur épanouissement nécessite la création et la promotion d'une société/culture où l'égalité entre homme et femme (ODD 5) est promue et les VBG sont absentes (photo 8). Ce qui justifie d'ailleurs le choix du thème des campagnes de sensibilisation : « *La violence nuit au Bien Être de la femme et à l'avenir des filles. Ensemble, construisons une culture où la violence sur les femmes et jeunes filles est inacceptable* » (photo 9).

4.3. Animation proprement dite de la séance

Après les mots de bienvenu et le discours du représentant de la présidente, l'assistante sociale a eu un échange (photo 10) avec les participants autour des questions relatives thèmes de sensibilisation ci-dessus émises. Ainsi, après la projection de deux petits films documentaires sur les violences basées sur le genre, l'assistante sociale a expliqué davantage aux participants se qu'est la violence, les types de violences dont elles sont victimes et comment elle affecte la vie de la femme, de la jeune fille, de la famille et de la communauté toute entière. Ensuite, un débat a été ouvert où des paroles furent données aux participants surtout les femmes pour intervenir sur la question. Au cours de cette étape de débat, les femmes ont raconté leurs quotidiens et exprimé leurs attentes de l'ONG dans la lutte contre toutes formes de violences à leur égard. En effet, pendant cette étape, une femme affirma ce qui suit : « *nos maris nous tapent, si tu demandes l'argent de popote, ils nous grondent et des fois nous tapent. Des fois nous sommes obligés de nous débrouiller avec ce que nous avons mais ils ne sont jamais satisfaits. La violence est une réalité que nous vivons chaque jour. Il est difficile pour eux de subvenir aux besoins de la famille et ce sont eux qui invitent encore leurs amis pour manger à la maison et dès que le repas servis est*

insuffisant, ils commencent par gronder, menacer et nous tapent. Nous souhaitons donc que l'ONG nous vienne en aide avec les activités génératrices de revenu ».

S'agissant des grossesses précoces (des mineurs surtout), une autre femme affirma : « le mari ne donne rien à la maison, nous dépendons du copain de notre fille qui nous donne de l'argent et des vivres par moment. Nous sommes donc obligés de couvrir la relation car si notre mari l'apprend il va nous battre et battre l'enfant. C'est d'ailleurs ce qui arrive lorsqu'il arrive que la fille tombe enceinte avant d'être majeur. Oubliant qu'il nous a abandonné, il se met à battre tout le monde dans la maison. Si l'ONG pouvait nous trouver des moyens pour gérer ses situations, cela nous ferait beaucoup du bien ».

Plusieurs autres témoignages ont suivi ceux de ces deux premières femmes et ont été émis devant tous les hommes présents à la séance.

Aux hommes (chefs villages, chefs quartiers, maris, etc.) présents à la séance, l'assistante a expliqué le rôle important que joue la femme dans la communauté et comment les pratiques malsaines entravent à ce rôle et donc au développement de la communauté. Elle a par la suite expliqué à tous les participants les étapes à suivre lorsqu'on est témoin ou victime d'une violence basée sur le genre et encouragé les actes de dénonciation des auteurs de ces pratiques.

4.4. Clôture de la séance

La séance a pris fin vers 18h à la satisfaction de tous les participants qui ont souhaité que des séances du genre soient répétées par moment. Des photos de famille (photo 11) ont été prises avec les participants (surtout les femmes et jeunes filles) et ont marqué la fin de cette séance de sensibilisation de ce jour (jeudi 28 Janvier 2021).



Photo 6: Thème de la séance de sensibilisation du 28 Janvier 2021



Photo 7: Tee-Shirt confectionnés à l'effigie de la campagne de sensibilisation et distribués aux femmes et jeunes filles



Photo 8: Lancement de la séance de sensibilisation



Photo 9: Thème de la campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et jeunes filles



Photo 10: Animation de la séance en cours



Photo 11: Photo de famille avec les femmes et jeunes filles

CONCLUSION GENERALE

Le présent document retrace les activités exécutées par l'ONG Bien Être et Développement Durable (ONG BEDD) dans le cadre du projet de « Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes et jeunes filles dans la Commune de Nikki » durant les deux premiers mois d'exécution allant du 15 Décembre 2020, date de lancement officiellement du projet, au 31 Janvier 2021.

Ainsi, conformément au calendrier d'exécution du projet, les prochaines activités à mener se dérouleront pendant le prochain trimestre (Février, Mars et Avril 2021) et sont relatives au renforcement de capacités des femmes victimes de violences basées sur le genre dans la commune de Nikki. Elles se dérouleront par plusieurs étapes dont (i) l'identification et constitution des bénéficiaires en des groupements, de leurs souhaits d'activité génératrice de revenu ainsi que leurs besoins respectifs, (ii) préparation et validation des modules de formation et de renforcement de capacités, (iii) atelier de formation et de renforcement de capacités proprement dit, (iv) appui matériel (intrants, matériels et équipements de production) aux groupements de femmes et enfin (v) la formalisation des groupements de femmes auprès de l'Agence Territoriale de Développement Agricole à travers la Cellule Communale de Nikki.